

appartenant au Gouvernement. Alors, c'est assurément le devoir du pays que de protéger ces forêts et le moyen le plus efficace de découvrir les feux de forêt c'est le service d'aviation. Je crains que ces estimations pour l'aviation ne prévoient pas beaucoup de travail de ce genre. D'après ce que je puis comprendre, ces estimations visent surtout l'aviation militaire au Canada. D'essence même l'aviation est militaire et, dans la situation actuelle, on peut dire qu'aucun corps militaire ne peut exister ou ne devrait être toléré sans qu'il ait un service convenable d'aviation. Mais il y a un autre aspect à la question, celui de l'aviation civile, et c'est celui-là qui devrait probablement se recommander davantage à la Chambre. Les crédits devraient contenir des provisos pour aider ce corps à protéger nos forêts en y découvrant les feux et conserver ainsi au pays une partie de ses richesses susceptibles d'être détruite par les flammes.

M. CALDWELL: Me permettra-t-on de suggérer au ministre une autre méthode de découvrir les feux de forêt, méthode employée dans les Provinces maritimes depuis deux ou trois ans? Il est possible qu'elle ne s'applique pas aussi bien aux provinces du Nord-Ouest. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a choisi les plus hautes montagnes de cette province et y a érigé des tours ou abris pour les vigies qui y sont stationnées. Ces abris communiquent par téléphone avec les quartiers généraux ou la ligne locale de téléphone, ce qui fait que les vigies sont en contact avec les quartiers généraux. Les forestiers peuvent ainsi découvrir un incendie à une grande distance à cause du vaste territoire visible de ces sommets. Cette méthode de surveillance coûte très peu, tandis que l'aviation, tout avantageuse qu'elle soit, coûte très cher. Notre gouvernement utilise aussi l'aviation, mais sur une échelle bien moindre, parce que les vigies, comme on les nomme, ont été établies pour ainsi dire dans toute la province sur ces hautes montagnes. J'attire l'attention du ministre sur ce fait parce que je suis convaincu que, par ce moyen, on obtient de bons résultats à peu de frais.

L'hon. M. MANION: Le ministre a-t-il sous la main en ce moment un état donnant la proportion de bois à construction et de bois à pâte qui se trouve sous la surveillance du Dominion et celle qui se trouve sous la surveillance des provinces?

L'hon. CHARLES STEWART: Je n'ai pas les chiffres en ce moment, mais je pourrai me les procurer.

L'hon. M. MANION: Si je demande cela, c'est pour avoir un renseignement sur une autre question. Je suppose que le ministre a reçu lui aussi des circulaires qui ont été distribuées par des gens très intéressés dans l'exploitation des forêts. Quelques-unes de ces circulaires, rédigées par des hommes qui paraissent très au courant de la question, contiennent des allégations assez sérieuses. Comme l'a dit notre collègue de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens), si ces allégations sont vraies, j'entends celles qui tendent à établir que nos forêts sont à la veille d'être épuisées, la situation est réellement sérieuse. Le département a-t-il pris ces déclarations en considération et se propose-t-il d'étudier les moyens d'appliquer les réformes suggérées dans les circulaires dont je parle?

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre a-t-il l'intention d'abolir le service de patrouille aérienne dans le sud de l'Alberta ou de supprimer le poste de High-River?

L'hon. CHARLES STEWART: Ce service ne dépend pas du ministère de l'Intérieur. Cependant, je dois dire que le département serait heureux de s'assurer des services de la patrouille aérienne. La question sera discutée sans doute quand viendra l'examen des crédits de cette administration.

M. GARLAND (Bow-River): J'ai cru que ce service appartenait au ministère de l'Intérieur, et même que le ministre l'avait installé en permanence à High-River.

L'hon. CHARLES STEWART: Il n'a jamais fait partie du département de l'Intérieur, mais il dépendait de la commission de l'aéronautique jusqu'à l'année dernière.

Le très hon. M. MEIGHEN: M. Deville a fait partie de cette commission.

L'hon. M. MANION: Le ministre pourrait-il me renseigner sur la question que je lui ai signalée?

L'hon. CHARLES STEWART: Quinze pour cent de la superficie totale est sous la surveillance de l'administration fédérale, c'est-à-dire en Colombie-Anglaise, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

L'hon. M. MANION: Le ministre a-t-il quelque chose à nous apprendre au sujet des circulaires et de la situation sérieuse qu'elles dépeignent?

L'hon. CHARLES STEWART: Nos fonctionnaires ont eu connaissance de la distribution de ces circulaires et ils s'occupent d'assurer la protection de nos forêts.